

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur PIZOIRD Vincent

Convocation et affichage : 06/05/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : RENOVATION DE VOIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 16/2025 du 25 mars 2025 relative aux demandes de subvention concernant la rénovation de voies communales (Chemin de la Fontaine, de l'Eglise et du Plantier), d'un montant total de 22 537,22 € HT.

Suite au dépôt du dossier auprès de l'Etat le 31 mars 2025, la Commune a été informée le 10 avril 2025 que sa demande est inéligible car le taux minimum d'intervention de la DETR est fixé à 20 % alors qu'elle a demandé 15%.

Le dossier déposé auprès du Conseil Départemental (FODAC) le 31 mars 2025 est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le plan de financement et de soumettre une demande de subvention au titre des Amendes de Police selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en €
Rénovation des voies communales	22 537,22	Conseil Départemental	55%	12 395,47
		Amendes de Police	15%	3 380,58
		Autofinancement	30 %	6 761,17
Total	22 537,22	Total	100 %	22 537,22

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet de rénovation des voies communales ;
- approuve le nouveau plan de financement suivant :

Conseil Départemental :	12 395,47 €
Amendes de Police :	3 380,58 €
Commune :	6 761,17 €
Total :	22 537,22 € HT
- Sollicite une subvention auprès du Département au titre des Amendes de Police ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 15 mai 2025,

Le Maire,

Marc HUSER




Le secrétaire,

Patrick SCOTTI

